

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD DU HAUT LEON  
RESIDENCE KERSAUDY – RESIDENCE SAINT NICOLAS**  
août-2023

**TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

**SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	1 an	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	1 an	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Élaborer une fiche de poste pour le médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF		Fiche de poste du médecin coordonnateur
Remarque_02	2 – Ressources humaines	Recommandation_02	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		